RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ASSOCIATION

 2017-2018

Mesdames et messieurs, cher(e)s ami(e)s,

Nous nous sommes quittés il y a un an dans la joie de la célébration du cinquantième anniversaire de notre association. Ce fut un moment exceptionnel fait de souvenirs, de convivialité, de gastronomie dans un cadre de rêve. Un souhait unanime est remonté des échanges : renouveler une fois par an une réunion amicale entre nos membres et leur famille dans un cadre bien choisi. Des propositions vous seront faites en fin de séance pour se rencontrer avant l’AG annuelle pour un repas à frais partagés.

Au début de ce rapport moral, je me dois d’évoquer les leçons à tirer du questionnaire 2017 retourné par une majorité d’entre vous.

Notre projet associatif n’est pas remis en question. Il faut continuer à agir pour protéger la qualité de vie sur Penchâteau et la grande Côte, sur son patrimoine bâti et naturel. Le problème de la dangerosité de la circulation automobile se pose plus que jamais et doit s’intégrer avec la création d’itinéraires cyclables sécurisés et le cheminement paisible des piétons. Une réflexion globale est nécessaire plus que jamais sur la commune.

Pour notre action, 5 axes principaux se dégagent :

* Qualité de vie – Il faut défendre l’attractivité de la commune. Le Pouliguen Ville Verte où il fait bon vivre et travailler. Défendre la qualité de vie au Pouliguen.
* Environnement – Il faut intervenir dans les domaines suivants : Protection du patrimoine architectural et végétal (naturel et paysages). Urbanisme adapté à l’environnement. Protection du littoral et des sentiers côtiers. Qualité de l’assainissement et des eaux de baignade.
* Périmètre d’intervention – A la question « l’ASPEN doit-elle intervenir sur toutes questions ayant rapport à la mise en valeur de la commune », il a été répondu oui à 72 %.  Il n’y a pas de frontières entre Penchâteau, la Côte Sauvage et le reste de la commune. La pollution du port entraîne celle de la côte.
* Circulations – Il faut agir en faveur des circulations douces et la création de pistes cyclables. Il faut lutter contre les excès de vitesse.
* Objectifs à suivre – L’ASPEN doit être une force de proposition vis-à-vis des élus. Elle peut jouer un rôle de lanceur d’alerte dans son domaine de compétence et coopérer avec les autres associations locales.

C’est donc dans cet esprit et dans ces domaines que l’ASPEN tout au long de l’année écoulée a manifesté son action. Je me dois aussi de dire que la position de notre association est celle arrêtée par son CA, traduite par son président lors des rencontres officielles ou encore par des lettres voire des communiqués de presse signés. En aucun cas par la rumeur, comme cela a pu être perçu ; et ce qui m’a amené à utiliser le droit de réponse dans la presse.

Je dois vous avouer que l’année écoulée n’a pas été simple à mener pour obtenir des réponses à nos questions et tirer des rencontres que nous avons eues avec nos élus un bilan satisfaisant.

**1/ En matière d’assainissement**

Une rencontre sur site a eu lieu avec Mr Poignard, représentant Cap Atlantique. Un rapport écrit nous a été transmis par la suite, duquel il ressort la présence d’algues en décomposition ; que des capteurs en H2S seront placés au niveau du poste de relèvement mais aussi dans l’exutoire des eaux pluviales ; que la présence de rejets suspects émanant de certaines villas donnerait lieu à des contrôles. Cette affaire est à suivre de près.

Le problème des eaux usées du marché n’est pas réglé non plus, alors qu’il suffirait de placer une électrovanne.

**2/ Requalification de la Grande Côte**

Une réunion a eu lieu en décembre 2017 en présence de représentants de Cap Atlantique, de la commune du Pouliguen et des associations ASPEN et DECOS.

L’objectif est de requalifier les défenses des pelouses sommitales aujourd’hui dégradées. Il doit s’agir d’un projet global pour les 3 communes du canton. Cap Atlantique doit constituer le dossier qui sera éligible à un financement européen.

Une intervention ultérieure vous rendra compte de l’état actuel du dossier.

**3/ La situation sur Penchâteau**

* Au niveau de la voirie, seule la rue Jules Benoit est prévue au budget primitif de 2018, nous a-t-on dit. Nous demandons toujours une réfection de la chaussée et le traitement des bas-côtés, ainsi qu’une meilleure sécurisation de la rue François Bougouin.
* Au niveau du camp protohistorique, la mairie nous a affirmé qu’une rencontre a eu lieu entre les différents partenaires en présence de l’ABF. De plus une convention doit être signée entre le CNBPP et la copropriété de Toullain pour autoriser un droit de passage et la pose d’une clôture délimitant une zone de stationnement pour les voiliers. Où en est-on aujourd’hui ?

Nous avons réitéré notre demande de signalétique. L’ABF n’y est pas opposée et propose de transmettre par son intermédiaire un dossier à la DRAC. Mais Mr le maire ne souhaite pas attirer l’attention sur ce lieu qui pourrait être squatté.
La protection des habitations contre le risque d’incendie reste toujours à améliorer par des couloirs coupe-feu.

**4/ Les circulations douces**

Nous avons rencontré le président de DECOS et son représentant sur le Pouliguen. Sur ce dossier, nos objectifs sont les mêmes. Une action conjointe a donc été menée dans le cadre du groupe de travail « Déplacements vélos ». Un dossier très complet résultant d’enquêtes de terrain que vous détaillera Alain Crépy a été soumis aux élus. Nous attendons à ce jour des décisions concrètes pour mettre en place, avec les financements appropriés, un véritable plan vélo complémentaire de celui de Cap Atlantique.

**5/ Site de Cramphore – Avenir du domaine des Korrigans**

Sur ce sujet à haut risque pour la qualité du cadre de vie de notre commune, déjà si peu riche en espaces naturels protégés, la position de l’ASPEN est claire et déterminée. Les terrains de Cramphore, classés en Np au PLU de 2014 et protégés par le règlement de l’AVAP de 2013 en tant que « Jardins remarquables et espaces boisés » font partie du Patrimoine naturel de la commune. Nous ne pourrions accepter de les voir détériorés.

Nous ne souhaitons pas non plus une trop grande densification des terrains urbanisables compte-tenu du calme à préserver en ces lieux, des trames viaires existantes et des possibilités de parking.

J’ai pris contact depuis la fin mars avec la présidente de l’association des « Riverains de Cramphore » pour lui exprimer nos inquiétudes et notre soutien. Sur un sujet de cette importance, le rapprochement avec d’autres associations me paraît indispensable.

A ce jour, nous ne savons rien ou pas grand-chose des projets en compétition. Mr le maire ne veut rien en dire avant un choix définitif. Peut-être voudra-t-il être plus précis tout à l’heure. Je souhaite que le projet retenu soit porté à la connaissance de l’ASPEN en sa qualité d’association agréée urbanisme et environnement. Elle pourra ainsi exprimer une opinion dans la sérénité. A l’heure actuelle, une modification simplifiée du PLU est prévue. Le 3ème point peut nous inquiéter, car il concerne la modification de la zone UCb sur la Grande Côte permettant la démolition rendue possible de bâtiments classés comme sans intérêt dans le règlement actuel de l’AVAP. Là encore, notre association fera entendre sa voix.

**6/ Travaux de rénovation du quai Jules Sandeau**

Le planning des travaux a été tenu. L’ASPEN se réjouit de cette réalisation attendue depuis longtemps et qui contribue à l’attractivité de notre commune. L’esthétique nous paraît réussie et appréciée d’une manière générale. Quant au fonctionnement pratique de cet espace urbain, il faut attendre la fin de la saison pour se faire, je pense, une opinion argumentée. Mr le maire nous a promis un bilan entre tous les acteurs concernés à la fin de la période estivale.

**7/ Participation à l’élaboration du règlement local de publicité**

Le règlement actuel date de 1994 et la municipalité souhaite le réviser. Nous avons été invités à participer à cette procédure. L’ASPEN sera représentée lors de la concertation qui doit avoir lieu fin septembre 2018.

**8/ Liaisons avec les autres associations**

* Notre partenariat avec les Greniers de la Mémoire se poursuit à propos de la mise en valeur des espaces verts entourant le moulin de Codan en le débarrassant d’une végétation inutile pouvant dégrader le bâti.
* J’ai déjà évoqué le rapprochement avec DECOS à propos des circulations douces et la prise en compte des préoccupations de l’association des Riverains de Cramphore.
* Enfin au titre de l’APEB, nous avons une action environnementale commune pour traiter globalement les problèmes concernant la baie (qualité des eaux, banc des Chiens, évolution du port de Pornichet, pollutions diverses). Je viens du reste de participer aux AG des associations APSVP et GRSB membres de l’APEB.

**9/ A propos des éoliennes en mer**

Alain Doré fera un point plus précis tout à l’heure.

Le collectif Défense de la Mer auquel nous adhérons a profité des déclarations du nouveau ministre en charge du dossier pour faire valoir nos positions. Une rencontre a eu lieu avec madame Josso, députée de notre circonscription, qui nous a incité à défendre « notre juste combat ». Une lettre ouverte, très argumentée, a été adressée à monsieur le premier ministre réclamant la remise en cause de la zone d’implantation des éoliennes. Enfin le Conseil d’Etat vient d’admettre notre dernière requête.

**10/ Conclusion**

Certains pourraient dire, qu’a obtenu de concret l’ASPEN depuis un an ? C’est là poser le rôle des associations de protection et de défense dans notre pays. Ce rôle n’est certainement pas de cogérer la commune avec les élus. Mais plutôt d’analyser et de proposer aux élus. Les résultats obtenus dépendent de la volonté d’écoute de ceux-ci, de leur volonté de reprendre ou non certaines idées ou solutions et de la confiance qu’ils nous témoignent.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Luc Bourgeois

Président de l’ASPEN